

2024 DCPA 13 Restructuration partielle du bâtiment Carnot-9-15, boulevard Carnot, 75012 Paris 12^e arrondissement - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2020-DDCT-17 du 3 juillet 2020 par laquelle Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics au sens des articles L.1110-1 et L.1111-1 du Code de la commande publique, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision relative à une modification de contrat lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de l'opération de restructuration partielle du bâtiment Carnot situé au 9-15 Boulevard Carnot à Paris (12^e)

Vu l'avis émis par le Conseil du 12^{ème} arrondissement en sa séance du

Sur le rapport présenté par Monsieur Thomas CHEVANDIER au nom de la 5^{ème} Commission.

Délibère

Article 1 - La réalisation de l'opération portant sur la restructuration partielle du bâtiment Carnot situé au 9-15 Boulevard Carnot à Paris (12^e) est approuvée.

Article 2 - Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter tout financement extérieur auprès de tout organisme financeur pour la réalisation de ce projet.

Article 3 - La dépense correspondante, d'un montant total estimé à 7 150 000 €, sera imputée aux chapitres fonctionnels du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2024 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.